



## Promesse d'embauche assistante maternelle

Par **emily427**, le **15/06/2009** à **15:24**

Bonjour,

j'ai signé avec 1 assistante maternelle 1 promesse d'embauche que nous avons rédigé nous-même et d'1 commun accord, nous n'avons pas mis de clause précisant le paiement d'1 demi mois de salaire dans le cas où la promesse est rompue, si cette promesse est rompue, devons nous quand même payer cette indemnité malgré qu'elle ne soit pas mentionné dans la promesse ?

en fait l'ass mat, a décidé d'augmenter son tarif, par rapport à celui noté sur la promesse d'embauche et de plus elle ne veut pas acheter de poussette, nous (les parents) en avons déjà acheté 1 chacun ( C'est 1 peu compliqué mais nous avonc impérativement besoin de chacun la notre) , je sais qu'elle n'est pas obligé d'en avoir 1 mais bon c'est quand même 1 outil de travail pour elle et de plus cela veut dire que mes enfants ne feront jamais de promenade !!

Merci pour vos réponses